

Compte rendu du CE du 27 octobre 2015

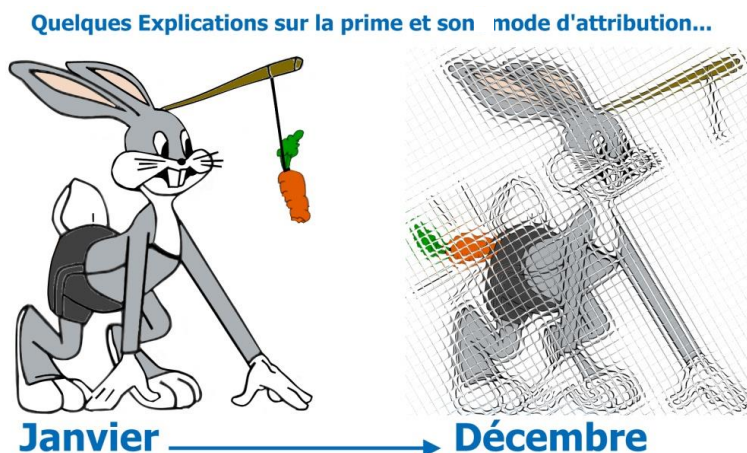
Actualité sur la situation d'Océan

La direction nous confirme qu'elle est dans une logique d'intégration d'Océan dans l'UES NRS. Elle indique que le moment venu, il y aura négociation d'un accord d'adaptation. Ce processus social avec les organisations syndicales de NRS démarrerait en janvier 2016. Nous avons demandé à ce que les représentants de la DUP d'Océan participent aux négociations.

Avenant part variable vendeur / manager : aucune obligation de signer

Rappel : Depuis quelques semaines un avenant au contrat de travail est proposé par leur hiérarchie à l'ensemble des commerciaux et des managers éligibles à une part variable (PVV et PVM).

Cet avenant stipule notamment que les objectifs seront désormais fixés unilatéralement par l'employeur, alors que jusqu'à ce jour ils étaient fixés d'un commun accord entre salarié et employeur : « *Les objectifs collectifs, individuels, leur poids et les indicateurs associés seront fixés unilatéralement par la Direction et notifiés au salarié au début de chaque période à laquelle ils se rapportent* ».



Cela signifie qu'une fois signé par le salarié, cet avenant s'imposera à celui-ci année après année et quels que soit les objectifs qui lui seront assignés. Le salarié n'aura ainsi plus la possibilité de contester ses objectifs, contrairement à ce qui se fait aujourd'hui et il pourra se voir modifier ses objectifs en cours de route.

Suite à notre interpellation sur ce sujet, la direction rappelle simplement que **les salariés concernés n'ont aucune obligation de signer cet avenant s'il ne leur convient pas**. Dont acte !

Il n'en demeure pas moins que cette clause moins-disante de l'avenant a été **occultée lors de la consultation du CE en 2014**, nous empêchant ainsi d'informer les salariés des risques encourus à le signer ...

Prolongation des accords d'astreinte

Les accords d'astreinte en cours (ex-MBS, ex-Alsy et ex-IT&Labs) qui prenaient fin le 30 septembre seront prolongés de 6 mois si l'avenant de l'accord est signé par un ou des syndicats (disposant d'au moins 30% de représentativité). Ceci afin de laisser le temps à la direction d'ouvrir de nouvelles négociations qui doivent être menées dans les 6 mois. Rappelons que la direction a eu 15 mois pour renégocier les accords d'astreintes et qu'elle n'a jamais trouvé le temps de le faire. Ça ne devait pas vraiment l'intéresser...

Si l'avenant n'est pas signé, la direction déciderait unilatéralement d'appliquer l'accord ITlabs à tous les salariés ex-Alsy et ex-MBS. Sachant que l'accord est moins disant que l'accord MBS, on peut clairement appeler cela du chantage à la signature.

Le bonheur au travail à marche forcée !

La direction nous confirme sa volonté de mettre en place sans délai sa « *démarche d'amélioration continue du bonheur au travail* », en s'attachant les services du cabinet Spinoza (*). Nous sommes très sceptiques quant à cette démarche coûteuse qui nous semble plus une démarche de com' qu'une réelle volonté de traiter les vrais problèmes...

La direction a lancé auprès des salariés un appel à constitution de groupes de travail. Elle a notamment incité les représentants du personnel à y participer... pour se prévaloir que les syndicats cautionnent la démarche ?

Après réflexion, nous avons finalement décidé de participer, non pas pour cautionner, mais afin d'être en mesure d'analyser et de pouvoir vous tenir informés.



Nous invitons également tous les participants à ces groupes de travail à remonter leurs problèmes et leurs préoccupations professionnelles sans concession.

Si on ne peut que se réjouir de travailler dans un environnement sain, joli, agréable, il n'en demeure pas moins que la souffrance au travail n'est pas créée par un manque de babyfoot ou de pots de fleurs. La souffrance au travail trouve sa source dans l'organisation du travail et de la société. Il faudrait être naïf pour penser pouvoir concilier épanouissement personnel, de la majorité, et profit court-terme, d'une minorité, conditionné sur la pression salariale et sociale (de la majorité ...).

(*) : Le saviez-vous ? Voici ce qui s'affiche si vous essayez de visiter le site web du cabinet Spinoza à partir de votre poste de travail Orange :



Impossible d'afficher cette page

Selon les stratégies d'accès de votre entreprise, ce site Web (<http://fabriquespinoza.fr/le-bureau-de-la-fabrique-spinoza/>) a été bloqué car, selon les filtres de réputation des sites Web, il constitue une menace de sécurité pour votre ordinateur ou le réseau de votre entreprise. Ce site Web a été associé à un programme malveillant/espion.

-

Si vous avez des questions, contactez votre administrateur NRS (nrs.network@orange.com) et indiquez les codes affichés ci-dessous.

Rejoignez-nous, adhérez à la CGT NRS

Email : contact@cgt-nrs.info - Liste de diffusion : infos-nrs-subscribe@cgt-nrs.info

<http://www.twitter.com/cgtnrs/>